

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 03/2021

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Goumoens-la-Ville - Parcelle communale à louer

Les agriculteurs intéressés sont priés de prendre note que la parcelle communale ci-dessous sera libre de bail dès le 1^{er} novembre 2021; ils voudront bien adresser leur demande par écrit à la Municipalité d'ici au 20 août 2021.

123b/65 En Ringe 150.69 ares

Décharge « En Vuade »

Il est rappelé que seuls les branchages, bois non traités, matériaux terreux et pierreux sains peuvent être amenés à la décharge. Les déchets issus de travaux de chantiers ne sont pas admis.

Pour l'accès en véhicule, merci de prendre préalablement contact avec le service de voirie, durant les heures de travail, au 079 295 01 24.

Vélos, trottinettes, rollers et Cie sur les routes et chemins du village - Rappel

Ces engins sont assimilés à des véhicules. Les usagers, enfants compris, doivent donc respecter les règles de la circulation routière. Pour tout complément d'informations, nous vous invitons à consulter le site du Bureau de prévention des accidents (BPA) www.bfu.ch/fr/conseils/securete-a-trottinettes-et-cie.

Conseil communal

Dans sa séance du 23 juin dernier, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 02/2021 relatif aux comptes communaux 2020. Après amortissements extraordinaires et provisions diverses, les comptes bouclent avec un excédent de produits de Fr. 25'307.66.

Locaux commerciaux à louer - Ancien collège à Eclagnens

La Municipalité de la Commune de Goumoëns informe que les locaux commerciaux précités sis au rez-de-chaussée, comprenant deux pièces d'environ 35 m² plus un galetas ainsi qu'une cave, places de parc, sont à louer, loyer Fr. 900.00, charges comprises. Libre dès le 1^{er} juillet ou à convenir. Les dossiers complets (lettre de motivation, extrait du Registre du commerce et extrait de l'Office des poursuites) doivent être envoyés à l'Administration communale, CP 11, 1376 Goumoens-la-Ville.

→ **Suite au verso** →

Plan canicule 2021

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

En présence de signaux d'alerte :

Appelez le médecin traitant;

S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;

En cas d'urgence appelez le 144.

Conseils en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer... rester au frais...

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

3. Boire régulièrement... manger léger...

Rappel à la vigilance aux propriétaires de chiens / Tenue en laisse sur le territoire cantonal

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit, à l'instar de celui d'autres cantons romands, l'obligation de tenir les chiens en laisse, déjà valable en tout temps dans les sites de protection de la faune et les pâturages occupés par le bétail, du 1er avril au 15 juillet en forêt et dans les prairies qui leur sont directement attenantes. Le printemps et le début de l'été constituent en effet une période sensible pour la faune sauvage. Les dérangements peuvent en effet mettre en danger la reproduction de nombreuses espèces animales.

Il est également rappelé que le ramassage des excréments canins est obligatoire en tout lieu.

La Municipalité